

| Numéro tarifaire | Dénomination des marchandises | Taux de base | Catégorie d'échelonnement |
|------------------|---|--------------|---------------------------|
| 6006.23.21 | Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple) : Devant servir à la fabrication de vêtements | En fr. | A |
| 6006.23.29 | Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple) : Autres | 8% | B |
| 6006.23.90 | Autres | 8% | B |
| 6006.24.10 | Tricot circulaire, uniquement de fils de coton titrant en fils simples moins de 100 décitex (100 numéros métriques ou plus en fils simple) | 8% | B |
| 6006.24.90 | Autres | 8% | B |
| 6006.31.10 | Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit | En fr. | A |
| 6006.31.90 | Autres | 8% | B |
| 6006.32.10 | Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit | En fr. | A |
| 6006.32.90 | Autres | 4,5% | B |
| 6006.33.10 | Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit | En fr. | A |
| 6006.33.90 | Autres | 8% | B |
| 6006.34.10 | Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit | En fr. | A |
| 6006.34.90 | Autres | 4,5% | B |
| 6006.41.10 | Matières devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Grattés et rasés, devant servir à la fabrication de tissus enduits de polyuréthane sur une ou deux faces (à fini semilicuir), dont le poids de l'enduit n'est pas inférieur à 20 % du poids total du tissu enduit | En fr. | A |
| 6006.41.90 | Autres | 8% | B |